



SECTION DEPARTEMENTALE DES SPORTS

REGLEMENT DE LA COMMISSION DES SPORTS ET TECHNIQUES SPORTIVES

Il est formé au sein de la commission des sports et techniques sportives du Cantal plusieurs disciplines sportives.

Cette section a pour but :

- de faire connaître et développer l'activité physique au sein des sapeurs pompiers du Cantal.
- d'apporter ses compétences techniques et financières, aux centres demandeurs, pour l'organisation des compétitions départementales, et idem hors département.

Dans l'intérêt du bon fonctionnement la commission des sports et techniques sportives, il est nécessaire que les membres s'impliquent dans l'organisation et l'encadrement des manifestations. Les membres de la commission des sports et techniques sportives n'ont pas le monopole de l'organisation des manifestations, chacun d'entre nous peut apporter ses idées et sa contribution. Toute décision exceptionnelle sera soumise au vote du conseil d'administration de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

Les participants et sélections départementales sont ouvertes à tous les sapeurs-pompiers du Cantal cotisants à l'UDSP 15. Toutefois, il est possible qu'un sapeur-pompier n'étant pas cotisant à l'UDSP 15 puisse compléter une sélection départementale de notre UDSP.

Les conditions sont les suivantes :

- Le responsable de l'équipe devra s'assurer que ce dernier cotise à son UDSP d'appartenance.
- Qu'aucune équipe soit constituée dans la même discipline du département du SP extérieur au nôtre.
- Les démarches administratives auprès de l'UDSP d'appartenance du SP, seront à la charge du sélectionneur.

Les épreuves ont un caractère amical et sont exécutées selon les règles de la bonne moralité.

Chaque discipline conserve son propre règlement, celui de la fédération française.

Composition de la commission des sports et techniques sportives

La commission des sports et techniques sportive départementale est formée de membres cotisants.

Elle est composée :

- d'un responsable de commission
- de membres du C.A. de l'UDSP
- de consultants
- d'expert
- d'EAP
- d'un représentant du SSSM

Les manifestations organisées par l'U.D.S.P. du Cantal sont :

Tournoi de sixte

Pétanque (organisée par les anciens au bénéfice des orphelins du Cantal et de l'ODP à 50/50)

Ainsi que toute autre manifestation soumise à la commission des sports et techniques sportives.

Dépenses - Recettes :

Les recettes de la section se composent :

- des dons de généreux donateurs
- des gratifications des membres actifs compétiteurs et retraités.
- d'une subvention du SDIS et autres.

Les profits seront reversés à l'UDSP15.

Les dépenses sont :

- les aides versées aux participants pour les disciplines inscrites aux calendriers de la commission des sports et techniques sportives de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de FRANCE.
- les déplacements, l'engagement, la restauration au Cross Régional et éventuellement les repas aller / retour du PSSP Auvergne-Rhône-Alpes, du Cross National et de la FINAT.
- les équipements sportifs, tenues, achat de coupes et récompenses.
- l'organisation des diverses manifestations sportives et compétitions, frais de logistique aux disciplines.

Conditions d'attribution de l'aide attribuée lors des manifestations du calendrier fédéral qui se déroulent hors département (plus besoin d'avoir participé à une manifestation départementale) :

- 15 € par participant et par jour de compétition pour les équipes de + de 10 joueurs (aucun autre apport concernant les carburants et péages)
- 30 € par participant et par jour de compétition pour les individuels ou équipe de – de 10 joueurs
Toutefois, toute demande de prise en charge exceptionnelle sera étudiée par les membres de la section.
- Prêt d'une tente style barnum après demande écrite (caution demandée de 100 €).
- Prêt d'un véhicule de l'UDSP 15 après demande écrite avec les noms des personnels et un responsable désigné.

Le véhicule sera prêté avec le plein de carburant et devra être rendu dans l'état de départ (véhicule propre intérieur - extérieur et le plein de carburant effectué). Une caution de 500 € sera demandée.

L'utilisation des véhicules de l'UDSP 15 reste prioritaire pour les manifestations de l'UDSP (réunions, manifestations, assemblées, etc, ...).

Utilisation des véhicules de service pour les manifestations sportives départementales :

Il est impératif qu'une demande écrite via l'imprimé ci-joint (annexe 1) soit transmise à l'Union au moins deux semaines avant la manifestation, qui la validera avant de la transmettre au SDIS.

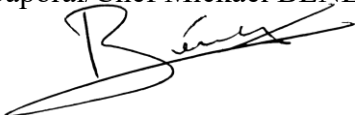
Il est rappelé que l'opérationnel et les formations SDIS priment sur les manifestations U.D.S.P.

Les participants devront fournir obligatoirement un compte rendu incluant les résultats et photos lors de leur demande de remboursement de frais.

Les adhérents ayant suspendu volontairement leur adhésion ne pourront pas bénéficier des aides durant les deux années suivantes leur renouvellement d'adhésion.

Ce règlement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et l'UDSP 15 se laisse le droit de modifier ce règlement ainsi que le montant des aides attribuées aux différents participants.

Le Président de la commission
des sports et techniques sportives,
Caporal/Chef Mickaël BENET



Le Président de l'Union
Départementale des Sapeurs-Pompiers du Cantal,
Adjudant/Chef Laurent MARTRES





DEMANDE DE PRÊT DE VÉHICULES DU SDIS HORS ACTIVITÉ DE SERVICE (sports, ...)

Demandeur :
(Nom – prénom – qualité)

Motif du déplacement :

.....
.....

Déplacement prévu :

.....

(Lieux et dates) Si hors déplacement, prévoir une « autorisation de sortie » si accordé.

Type de véhicules (s) demandé (s) :

.....
.....

Carte (s) carburant : OUI ☐ NON ☐ Signature :

Date de la demande :

⇒ **Validation du chef de centre :** Favorable ☐ Défavorable ☐ Signature :
ou du chef de service

⇒ **Validation du président de l'UDSP pour demande en lien avec activité union ou fédérale :**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Signature :

⇒ **Chef du groupement technique et infrastructure :**

- Véhicule(s) demandé(s) : OUI ☐ NON ☐
Immatriculation(s) :

- Carte(s) carburant : OUI ☐ NON ☐
Signature : N° Carte :

⇒ **Validation DDSIS :** Accordé ☐ Refusé ☐

Observations :

.....
.....
.....

Info service communication SDIS : OUI ☐ NON ☐ Signature :